



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 mai 2024, par sa résolution n° 24-05-155, le règlement n° 333-24 abrogeant et remplaçant le règlement n°171-12 édictant les normes applicables aux employés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel bgauthier@mrcdescollines.com.

Avis public donné le 17 mai 2024 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Benoît Gauthier